



SÉANCE ORDINAIRE
19 OCTOBRE 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DBRE DEUX MILLE QUINZE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUINZE.

Sont présents formant quorum :

Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président
Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président
Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

Sont également présents :

Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 082-10-2015

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2015**

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 19 octobre 2015 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 083-10-2015

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2015 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RT 084-10-2015

3.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2015**

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 19-10-2015 au montant de **71 183.61 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 085-10-2015

3.2 ADOPTION DU CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016 DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

**Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de madame Manon Robitaille**

Et unanimement résolu d'adopter le cahier des prévisions budgétaires de l'année financière 2016 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes tel que présenté incluant les quotes-parts suivantes :

	Quote-part 2016	Quote-part 2015	Augmentation (Diminution)	%
Deux-Montagnes	542 142 \$	527 093 \$	15 049 \$	2.86 %
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	315 220 \$	360 192 \$	(44 972 \$)	-12.49 %
Saint-Joseph-du-Lac	171 758 \$	164 217 \$	7 541 \$	4.59 %
Pointe-Calumet	21 272 \$	22 366 \$	(1 094 \$)	-4.89 %
Total	1 050 392 \$	1 073 868 \$	(23 476 \$)	-2.19 %

QUE le cahier des prévisions budgétaires 2016 est transmis pour approbation à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence tel que prévu par l'article 603 du Code municipal.

Le cahier des prévisions budgétaires incluant le calcul des quotes-parts est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 086-10-2015

3.3 ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES POUR L'ANNÉE 2016

**Il est proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé de monsieur Yves Legault**

Et unanimement résolu d'approuver le calendrier 2016 des séances régulières de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prévues, sauf exception pour le mois de janvier, le **troisième lundi de chaque mois à 18h15**. Aucune séance n'est planifiée pour le mois de juillet. Ci-joint le calendrier annuel.

Lundi 25 janvier 2016
Lundi 15 février 2016
Lundi 21 mars 2016
Lundi 18 avril 2016
Mardi 16 mai 2016
Lundi 20 juin 2016
Lundi 15 août 2016
Lundi 19 septembre 2016
Lundi 17 octobre 2016
Lundi 21 novembre 2016
Lundi 19 décembre 2016



● EXPLOITATION

Résolution RT 087-10-2015

4.1 **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-337-12-2011, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc;

CONSIDÉRANT le renouvellement du contrat par la résolution 021-02-2015;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de septembre 2015 soit approuvé par le conseil d'administration de la Régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 088-10-2015

4.2 **DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de septembre 2015. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 089-10-2015

4.4 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN D'ACCÈS ET DES AIRES DE SERVICES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX POUR LA SAISON 2015- 2016**

CONSIDÉRANT le contrat accordé à Brunet et Brunet pour le déneigement du chemin d'accès et des aires de services de la station d'épuration des eaux;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues au contrat lors des années précédentes;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de prolonger le contrat relatif au déneigement pour la saison 2015 / 2016 à l'entrepreneur Brunet et Brunet, pour un montant de 8 978 \$ plus les taxes applicables. Ce montant représente une augmentation de 2% au montant de l'année précédente, soit 2015.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-443.



Résolution RT 090-10-2015

4.5 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) désire obtenir des services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le présent mandat vise l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de traitement des eaux usées de type étangs aérés desservant une population d'environ 48 614 personnes;

CONSIDÉRANT le cahier des clauses administratives et techniques reliées au mandat d'exploitation, daté du mois de septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'un mandat d'un (1) an et renouvelable pour deux (2) autres années;

CONSIDÉRANT les demandes d'appel d'offres sur invitation aux entreprises suivantes : Aquatech, SIMO Management et Nordik Eau Inc;

CONSIDÉRANT les offres de service suivant :

Aquatech	23 950 \$ / an plus les taxes applicables
Nordik Eau Inc	35 600 \$ / an plus les taxes applicables

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes mandate Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. aux fins d'offrir les services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, pour une somme de 23 950 \$ plus les taxes applicables, pour une durée de un (1) an renouvelable jusqu'à deux (2) années supplémentaires avec ajustement selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-445.

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 091-10-2015

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2015

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h10.

NORMAND CLERMONT
PRÉSIDENT

STÉPHANE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE